

Paris, le 7 juillet 2024

COMMUNIQUE DE PRESSE

Approbation de l'avenant économique à la convention nationale pharmaceutique : une avancée pour la profession dans un contexte politique incertain

L'arrêté d'approbation de l'avenant économique à la convention nationale pharmaceutique a été publié ce jour au Journal officiel. Dans un contexte politique incertain, la FSPF s'était fortement mobilisée pour une parution rapide, garantissant une application dans les meilleurs délais.

Un certain nombre de dispositifs pourront s'appliquer dès maintenant, tels que la ROSP exceptionnelle pour 2024, la majoration de l'acte de vaccination et la rémunération des TROD angine et cystite. Début 2025, le réseau bénéficiera de l'ensemble des mesures négociées, en particulier de la revalorisation des honoraires de dispensation, de la valorisation de notre rôle en matière de prévention et du soutien aux officines en difficulté.

Grâce à notre forte mobilisation auprès du ministère de la santé, les incertitudes pesant sur la continuité de l'action des pouvoirs publics n'interféreront pas dans la mise en œuvre de cet avenant, qui produira ainsi ses effets positifs dans un calendrier défini.

La FSPF se réjouit de la publication concomitante de l'arrêté d'égalisation de marge entre les médicaments biosimilaires et hybrides et leurs spécialités de référence, répondant ainsi à une demande des signataires de l'avenant économique d'un accord gagnant-gagnant pour les pharmaciens d'officine comme pour l'assurance maladie.

Plusieurs chantiers doivent encore trouver leur conclusion. Reste notamment à paraître le décret dit « territoires fragiles » au soutien du maillage territorial. La FSPF avait par ailleurs conditionné son accord à l'avenant économique à la possibilité pour les pharmaciens d'obtenir des remises sur les médicaments génériques, et veillera donc à son inscription dans le prochain projet de loi de financement de la sécurité sociale.

La Fédération continuera d'œuvrer auprès de la nouvelle équipe gouvernementale et poursuit les travaux engagés en ce sens avec les administrations compétentes.

Contact presse: Philippe BESSET, Président de la FSPF - pbesset@fspf.fr - 06 80 14 41 62